

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante-deux minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 8

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2024

Etaients présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN		
		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Joël NERBUSSON a donné procuration à M. Christophe POTET
- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Fabrice DURAND
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : Mme Annie LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.

**D- 20240036 - ACQUISITION DE PARCELLES – ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION D-20240010**

De façon à intégrer « le Calvaire » dans une propriété communale, il est proposé d'acquérir les parcelles 143 E 1128 et 143 E 1129 sises rue de la Croix des Jumeaux à VELUCHE pour 0.76 € le m², pour un total de 77 m², soit 58,52 €, appartenant aux héritiers de Madame Madeleine AYRAULT.

De plus, le bien situé au 13 bis rue de la Croix des Jumeaux (143 E 1151 et 143 E 1155) étant actuellement en cours d'acquisition par des particuliers, Me Yann GUERID demande que soit constitué concomitamment à l'acquisition par la commune de ces parcelles une servitude de passage pour permettre aux acquéreurs d'accéder à leur bien.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal DECIDE :

- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles 143 E 1128 et 143 E 1129 d'une surface totale de 77 m², situées rue de la Croix des Jumeaux à VELUCHE pour 0.76 € le m², pour un total de 77 m², soit 58,52 €, appartenant aux héritiers de Madame AYRAULT Madeleine,
- D'APPROUVER la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles 143 E 1128 et 143 E 1129 pour permettre l'accès aux parcelles 143 E 1151 et 143 E 1155,
- De CHARGER Me Yann GUERID, notaire à Saint-Loup-Lamairé, de la rédaction de l'acte,
- D'AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

La Secrétaire de Séance
Mme Annie LAURENTIN



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240409-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-04-2024

Publication le : 09-04-2024

